



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2024

Bernin, France | 23 juillet 2024

AVERTISSEMENT

Ce document est fourni par Soitec (la « **Société** ») à titre d'information uniquement.

L'activité commerciale et la situation financière de la Société sont décrites dans le Document d'Enregistrement Universel 2023-2024 de la Société (qui inclut notamment le Rapport Financier annuel 2023-2024) déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro D.24-0462 en date du 5 juin 2024. La version française du Document d'Enregistrement Universel 2023-2024 ainsi qu'une traduction anglaise à titre informatif de ce document, peuvent être consultées sur le site Internet de la Société (www.soitec.com), à la rubrique Entreprise - Investisseurs - Rapports financiers.

Votre attention est attirée sur les facteurs de risque décrits au chapitre 2.1 (facteurs de risques et environnement de contrôle) du Document d'Enregistrement Universel 2023-2024.

Ce document contient des informations sommaires et doit être lu conjointement avec le Document d'Enregistrement Universel 2023-2024.

Ce document contient certaines déclarations prospectives. Ces éléments prospectifs concernent les perspectives, les développements futurs et la stratégie future de la Société et sont basés sur des analyses des prévisions de bénéfices et des estimations des montants non encore déterminables. Par leur nature, les énoncés prospectifs sont soumis à divers risques et incertitudes en ce qui a trait aux événements futurs et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se matérialiser à l'avenir. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas les performances futures de la Société. La survenance de tout risque décrit au chapitre 2.1 (facteurs de risques et environnement de contrôle) du Document d'Enregistrement Universel 2023-2024 peut avoir un impact sur ces déclarations prospectives. De plus, les futures conséquences des conflits géopolitiques, en particulier celles liées à la situation en Ukraine et en Russie, de même que l'augmentation de l'inflation, peuvent avoir des répercussions plus importantes qu'actuellement anticipé dans ces déclarations prospectives.

La position financière, les résultats et les flux de trésorerie réels de la Société, ainsi que les tendances dans le secteur dans lequel la Société opère, peuvent différer considérablement de celles contenues dans ce document. En outre, même si la situation financière, les résultats, les flux de trésorerie de la Société et le développement dans le secteur dans lequel la Société opère étaient conformes aux énoncés prospectifs contenus dans ce document, ces éléments ne peuvent être interprétés comme une indication fiable des résultats ou du développement futurs de la Société.

La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de corriger toute déclaration prospective afin de refléter un événement ou une circonstance qui peut survenir après la date du présent document. En outre, la survenance de l'un des risques décrits au chapitre 2.1 (facteurs de risques et environnement de contrôle) du Document d'Enregistrement Universel 2023-2024 peut avoir un impact sur ces éléments prospectifs. Ce document ne constitue ni ne fait partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de titres de la Société dans un pays quelconque. Ce document, ou une partie de celui-ci, ne doit pas constituer la base ou être invoqué dans le cadre de tout contrat, engagement ou décision d'investissement.

Notamment, ce document ne constitue pas une offre ou une sollicitation pour l'achat, la souscription ou la vente de titres aux États-Unis. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption de l'enregistrement en vertu de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières des États-Unis, telle que modifiée (la « Loi sur les valeurs mobilières »). Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières. Ni la Société ni aucune autre personne n'a l'intention de procéder à une offre publique de titres de la Société aux États-Unis.

INTRODUCTION

Éric Meurice – Président du Conseil d'administration

PARTICIPANTS

Les Intervenants

Éric Meurice*

Président du Conseil d'administration
et Président de cette Assemblée

Pierre Barnabé

Directeur Général

Emmanuelle Bely*

Secrétaire du Conseil
d'administration et Secrétaire
de cette Assemblée

Léa Alzingre

Directrice Financière

Les Scrutateurs

Samuel Dalens*

Représentant Bpifrance Participations
Scrutateur

Kai Seikku*

Représentant NSIG Sunrise S.à.r.l.
Scrutateur

Les Commissaires aux comptes

Rémi Vinit-Dunand

Représentant KPMG S.A.

Benjamin Malherbe

Représentant Ernst & Young Audit

*Membres du bureau

ORDRE DU JOUR

#01

Introduction du Président du
Conseil d'administration

Éric Meurice

#02

Activité de la Société au cours
de l'exercice 2023-2024

Pierre Barnabé

#03

Stratégie ESG et
Gouvernance

Pierre Barnabé

#04

États financiers 2023-2024

Léa Alzingre

#05

Gouvernance

Éric Meurice
Emmanuelle Bely

#06

Rémunérations des
mandataires sociaux

Emmanuelle Bely

#07

Rapports des
Commissaires aux comptes

Rémi Vinit-Dunand et Benjamin
Malherbe

Questions
&
Réponses

#08

Votes des résolutions

Emmanuelle Bely

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2023-2024

Pierre Barnabé – Directeur Général

MESSAGES CLÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les résultats 2023-2024
reflètent la correction en
cours des inventaires dans la
chaîne d'approvisionnement
des smartphones

Renforcement de notre
modèle de création de
valeur durable

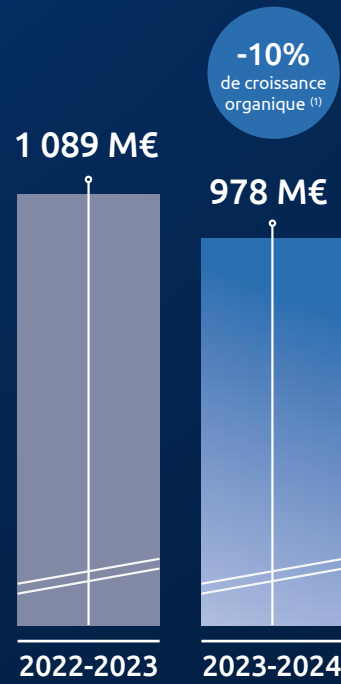
AMBITION À MOYEN TERME
~2 Mds\$ de chiffre d'affaires
~40% de marge d'EBITDA⁽¹⁾

(1) L'EBITDA représente le résultat opérationnel avant dotation aux amortissements, perte de valeur des actifs immobilisés, éléments non monétaires liés à la rémunération en actions, provisions sur les éléments de l'actif courant et provisions pour risque et charges et le résultat de cession d'actifs. L'EBITDA ne constitue pas un indicateur financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres groupes. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat opérationnel ou aux flux de trésorerie générés par l'activité. Marge d'EBITDA = EBITDA des activités poursuivies / Chiffre d'affaires.

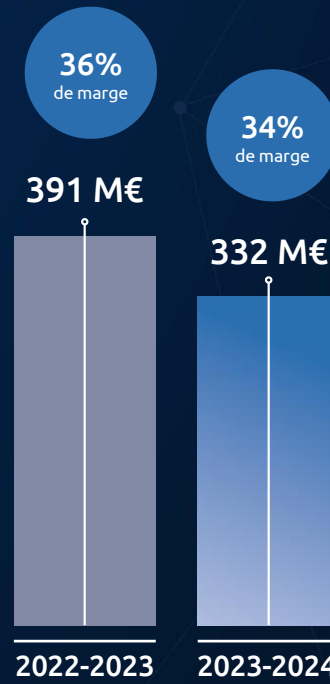
PRINCIPAUX CHIFFRES FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023-2024

CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES AFFECTÉE PAR LA CORRECTION DES INVENTAIRES LIÉS AUX SMARTPHONES
RENTABILITÉ RÉSILIENTE ET NIVEAU D'INVESTISSEMENT SOUTENU

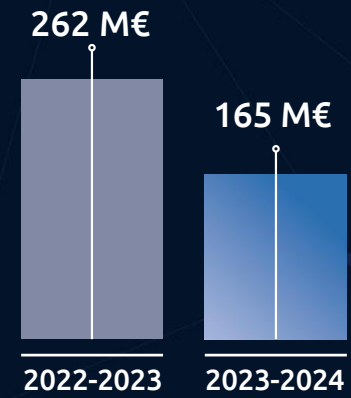
CHIFFRE D'AFFAIRES



EBITDA⁽²⁾



FLUX GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ



(1) À et taux de change et périmètre constants

(2) L'EBITDA représente le résultat opérationnel avant dotation aux amortissements, perte de valeur des actifs immobilisés, éléments non monétaires liés à la rémunération en actions, provisions sur les éléments de l'actif courant et provisions pour risque et charges et le résultat de cession d'actifs. L'EBITDA ne constitue pas un indicateur financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres groupes. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat opérationnel ou aux flux de trésorerie générés par l'activité. Marge d'EBITDA = EBITDA des activités poursuivies / Chiffre d'affaires.

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2024-2025

Chiffre d'affaires attendu
stable à périmètre et taux
de change constants

Marge d'EBITDA⁽¹⁾
attendue à ~35%

Investissements
attendus à ~250 M€

(1) L'EBITDA représente le résultat opérationnel avant dotation aux amortissements, perte de valeur des actifs immobilisés, éléments non monétaires liés à la rémunération en actions, provisions sur les éléments de l'actif courant et provisions pour risque et charges et le résultat de cession d'actifs. L'EBITDA ne constitue pas un indicateur financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres groupes. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat opérationnel ou aux flux de trésorerie générés par l'activité. Marge d'EBITDA = EBITDA des activités poursuivies / Chiffre d'affaires.

EXERCICE 2024-2025 ET AU-DELÀ

UN MODÈLE D'ENTREPRISE DURABLE POUR S'ADAPTER À UN ENVIRONNEMENT COMPLEXE



TENDANCES MACRO

VOLATILITÉ MACROÉCONOMIQUE

GÉOPOLITIQUE / INCERTITUDE POLITIQUE

CHANGEMENT CLIMATIQUE



TENDANCES DU MARCHÉ

STAGNATION DES VENTES DE SMARTPHONES PLUS D'INNOVATION (5G, EDGE AI)

HAUSSE SOUTENUE DE LA PÉNÉTRATION DU VE

ACCÉLÉRER LA PUISSANCE DE CALCUL IA POUR LE CLOUD ET L'IA À L'EDGE

ÉLECTRIFICATION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

soitec

#01

UN INVESTISSEMENT
SOUTENU DANS
L'INNOVATION ET LE
DÉPLOIEMENT AGILE
DES CAPACITÉS

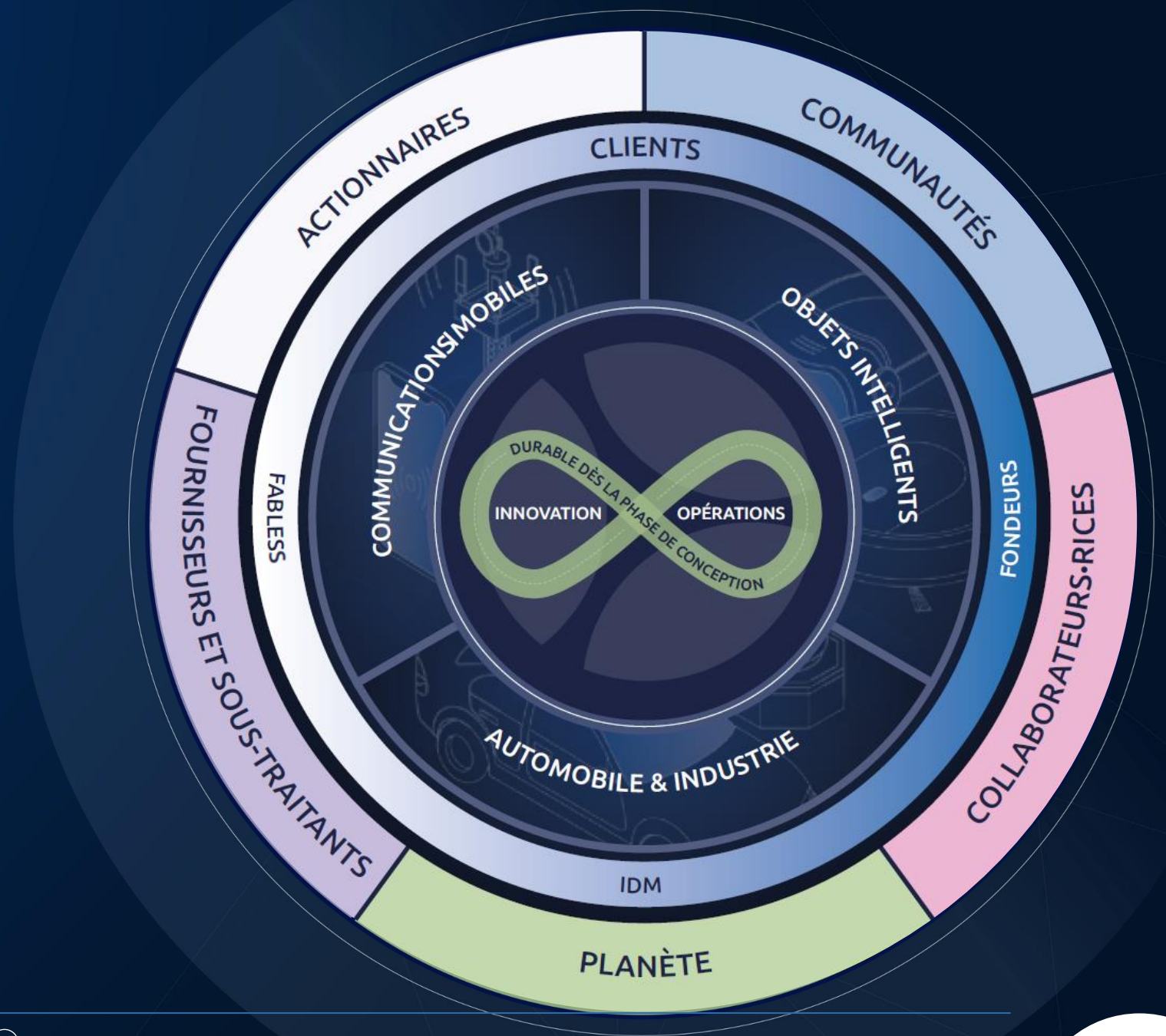
#02

DIVERSIFICATION DU
PORTEFEUILLE CLIENTS,
DE LA BASE DE
FOURNISSEURS ET DES
ZONES GÉOGRAPHIQUES

#03

RENFORCER
L'INTIMITÉ CLIENT
ET ACCROÎTRE LA
PÉNÉTRATION

UN MODÈLE D'ENTREPRISE UNIQUE ET DURABLE POUR METTRE EN ŒUVRE NOTRE VISION

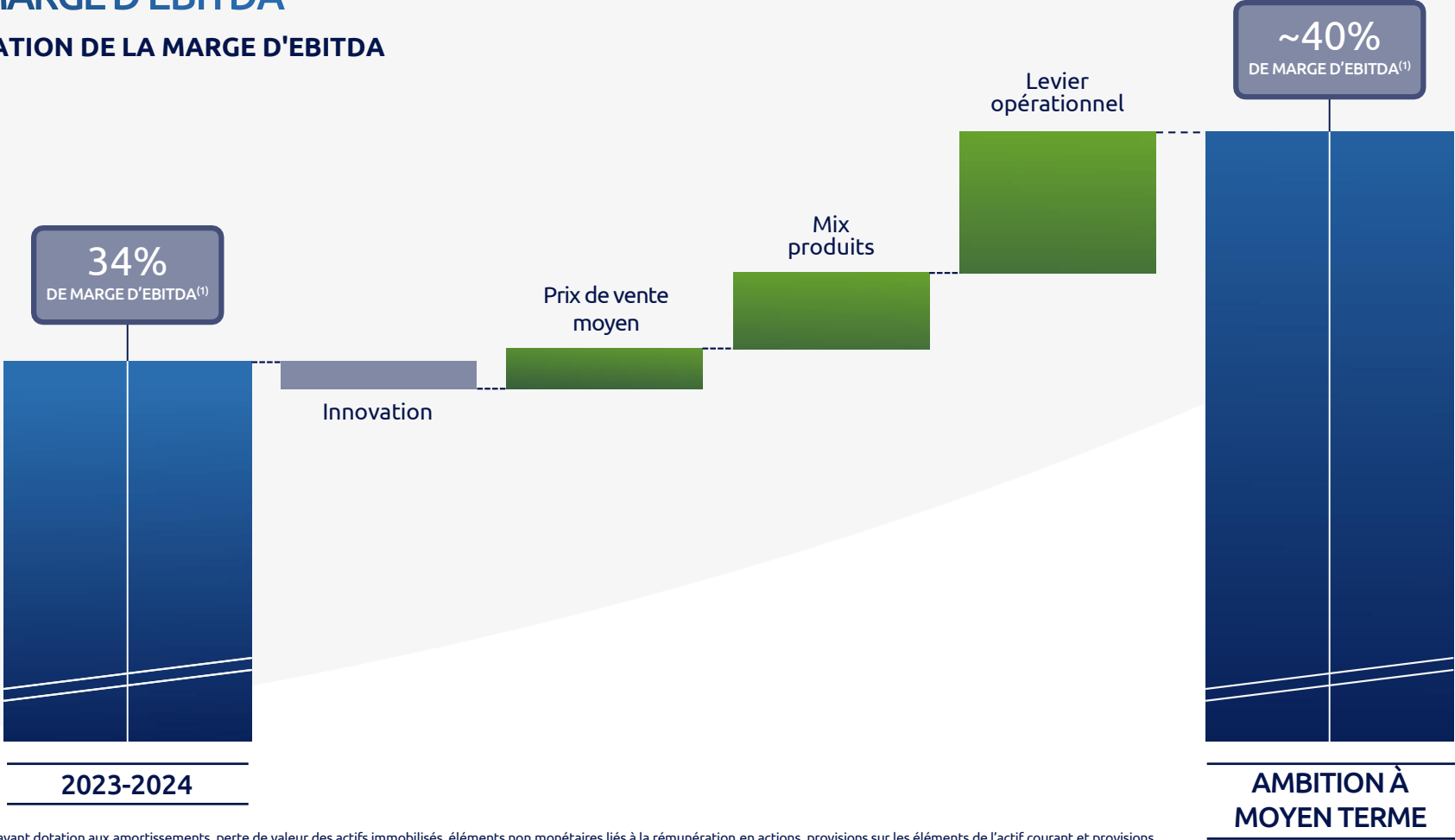


AMBITION À MOYEN TERME ~2 Mds\$ DE CHIFFRE D'AFFAIRES
TIRANT PARTI D'UNE FORTE CROISSANCE
SUR NOS 3 MARCHÉS FINAUX



AMBITION À MOYEN TERME
VERS ~40% DE MARGE D'EBITDA

FACTEURS D'AMÉLIORATION DE LA MARGE D'EBITDA
(@1.10€/€)



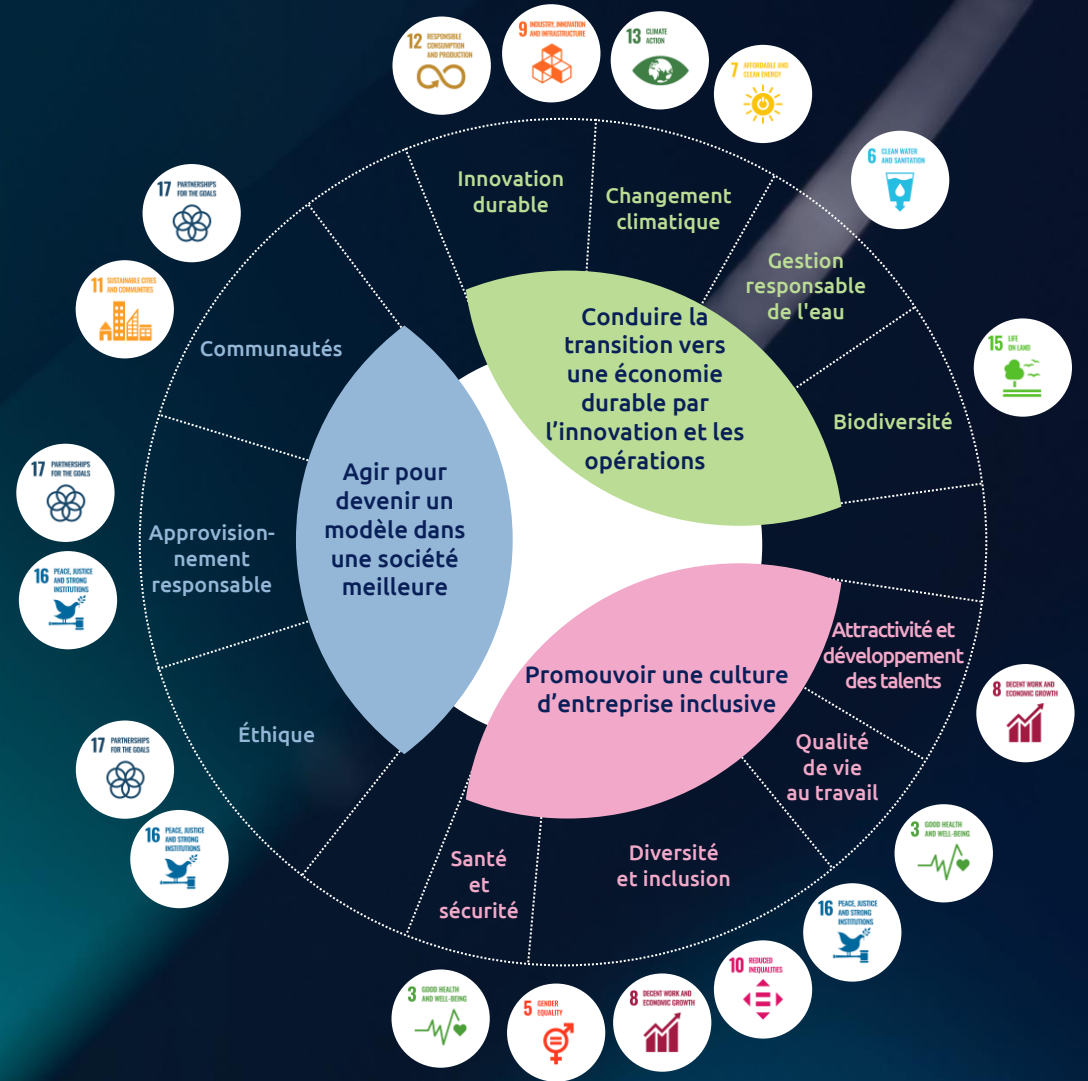
(1) L'EBITDA représente le résultat opérationnel avant dotation aux amortissements, perte de valeur des actifs immobilisés, éléments non monétaires liés à la rémunération en actions, provisions sur les éléments de l'actif courant et provisions pour risque et charges et le résultat de cession d'actifs. L'EBITDA ne constitue pas un indicateur financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres groupes. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat opérationnel ou aux flux de trésorerie générés par l'activité. Marge d'EBITDA = EBITDA des activités poursuivies / Chiffre d'affaires.



STRATÉGIE ESG

—
Pierre Barnabé – Directeur Général

“ Nous sommes le **terreau innovant** de technologies intelligentes et économes en énergie, qui transforment durablement nos vies quotidiennes ”



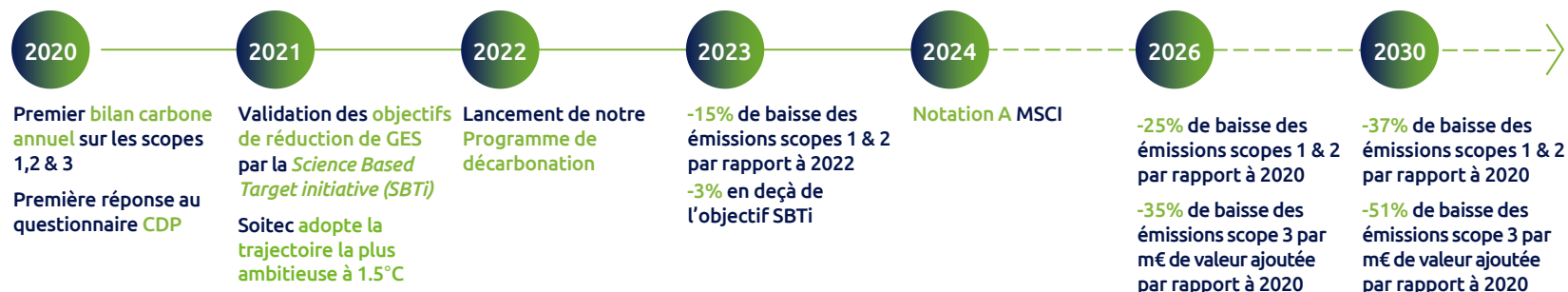


CONDUIRE LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE DURABLE PAR L'INNOVATION ET LES OPÉRATIONS

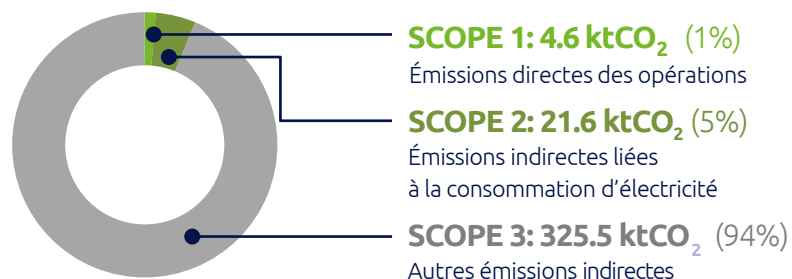
AGIR POUR RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE EN LIGNE AVEC LA TRAJECTOIRE À + 1,5 °C

BUSINESS
AMBIITION FOR **1.5°C** 

NOTRE FEUILLE DE ROUTE POUR NOUS ALIGNER SUR L'ACCORD DE PARIS D'ICI 2026



INVENTAIRE DES GES 2023



RÉALISATIONS

-21% de consommation d'énergie par unité de production sur l'exercice 2023-2024 comparé à l'exercice 2020-2021

100% d'alimentation en électricité bas carbone sur le site de Bernin (centrales hydroélectriques) depuis janvier 2021

~35% d'électricité verte fournie au site de Pasir Ris en 2023, avec un objectif de ~50% pour l'année 2024



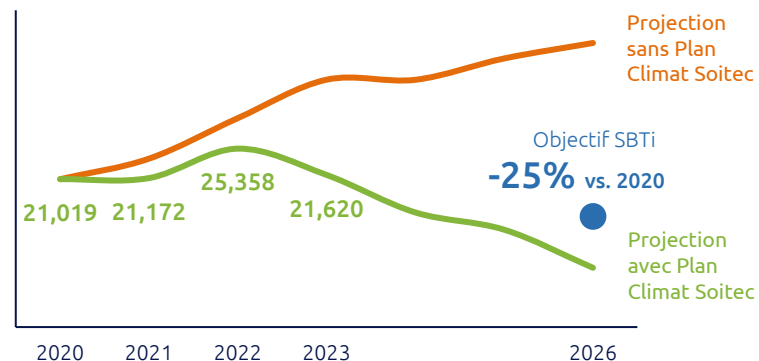
CONDUIRE LA
TRANSITION VERS
UNE ÉCONOMIE
DURABLE
PAR L'INNOVATION
ET LES OPÉRATIONS

AGIR POUR RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE EN LIGNE AVEC LA TRAJECTOIRE À + 1,5 °C

BUSINESS
AMBIITION FOR **1.5°C**  

OBJECTIF SCOPES 1 & 2

Émissions scopes 1&2 en valeur absolue (tCO₂eq.)



Performance des opérations industrielles:

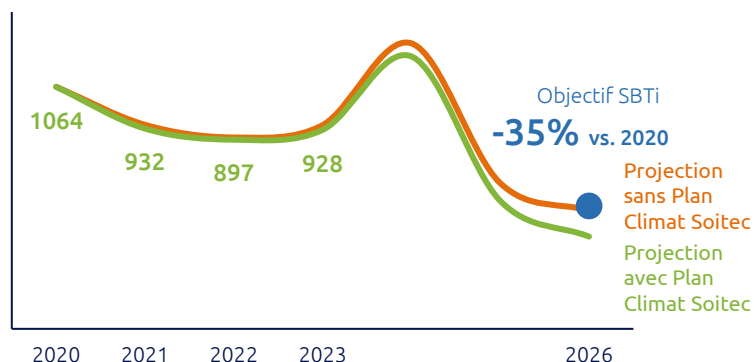
- Amélioration de l'efficacité énergétique des équipements et des procédés

Énergie bas carbone

- Utilisation d'énergie à bas carbone sur l'ensemble du Groupe
- Installation de panneaux solaires sur notre site de Singapour au cours de l'exercice 2022-2023
- Objectif de ~50% d'électricité verte pour Singapour en 2024

OBJECTIF SCOPE 3

Intensité des émissions scope 3 (tCO₂eq./€m de valeur ajoutée)



Engagement avec nos fournisseurs pour réduire l'empreinte carbone de leurs produits

Augmenter le taux de **refresh des wafers**

Inclure des critères de durabilité pour **nos investissements**

Usage d'un **fret bas carbone**

Programme de mobilité durable pour nos collaborateurs



CONDUIRE LA
TRANSITION VERS
UNE ÉCONOMIE
DURABLE
PAR L'INNOVATION
ET LES OPÉRATIONS

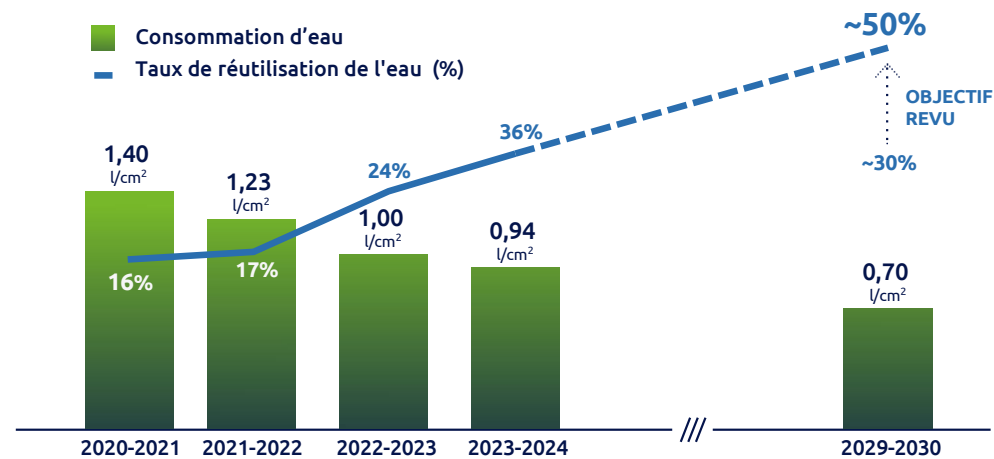
UNE GESTION RESPONSABLE DE L'EAU POUR SOUTENIR NOTRE CROISSANCE



-50%

DE CONSOMMATION D'EAU PAR
UNITÉ DE PRODUCTION D'ICI 2029-
2030 PAR RAPPORT À 2020-2021

Taux de réutilisation de l'eau supérieur à l'objectif 2023-2024 - Relèvement de l'objectif 2029-2030





PROMOUVOIR
UNE CULTURE
D'ENTREPRISE
INCLUSIVE ET
INSPIRANTE



VISER LA PARITÉ FEMMES-HOMMES

35% —→ ≥40%
2023-2024 Objectif 2029-2030

PROPORTION DE FEMMES DANS LE GROUPE

23% —→ ≥30%
2023-2024 Objectif 2029-2030

POURCENTAGE DE POSTES *SENIOR*
MANAGEMENT OCCUPÉS PAR DES FEMMES



FAIRE DE SOITEC
UN EMPLOYEUR
ATTRACTIF
POUR SOUTENIR
NOTRE
CROISSANCE

18%

DE PROMOTIONS
INTERNES SUR
L'EXERCICE
2023-2024

PARTAGER LES
FRUITS DE LA
CROISSANCE
AVEC L'ENSEMBLE
DE NOS
COLLABORATEURS

100%

D'EMPLOYÉS
ÉLIGIBLES AU
PLAN
D'ACTIONS
GRATUITES DE
PERFORMANCE



ALIGNER NOS
PRATIQUES DE
GOUVERNANCE
AVEC LES NORMES
DE L'INDUSTRIE
LES PLUS STRICTES
POUR DEVENIR
UNE RÉFÉRENCE

GOUVERNANCE ESG AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE
LA STRATÉGIE

COMITÉ D'AUDIT
ET DES RISQUES

COMITÉ DES
RÉMUNÉRATIONS ET
DES NOMINATIONS

COMITÉ ESG

La Présidente du Comité
ESG effectue le lien entre tous les
comités pour les sujets ESG

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*Supervision directe via la Directrice de cabinet
et Responsable de la performance ESG*

OPÉRATIONS :
ENVIRONNEMENT

RH :
SOCIAL

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :
GOUVERNANCE

Comité de pilotage ESG : Assure la
responsabilité au bon niveau dans
l'entreprise

ÉTATS FINANCIERS 2023 - 2024

Léa Alzingre – Directrice Financière

RÉSULTATS FINANCIERS 2023-2024

COMPTE DE RÉSULTAT

978 M€ CA

-10% de croissance à périmètre et taux de change constants

34,0 % Taux de marge⁽¹⁾
EBITDA

-2pts vs 2022-2023

178 M€ RESULTAT
NET

-23% vs 2022-2023

5,00 € BPA

-25% vs 2022-2023

FLUX DE TRÉSORERIE

165 M€ FLUX GÉNÉRÉS
PAR L'ACTIVITÉ

vs 262 M€ en 2022-2023

276 M€ D'INVESTISSEMENTS⁽²⁾

vs 244 M€ en 2022-2023

-43 M€ FREE CASH FLOW

vs +34 M€ en 2022-2023

BILAN

1,5 Md€ CAPITAUX
PROPRES

vs 1,3 Mds€ fin mars 2023

708 M€ TRÉSORERIE
DISPONIBLE

vs 788 M€ fin mars 2023

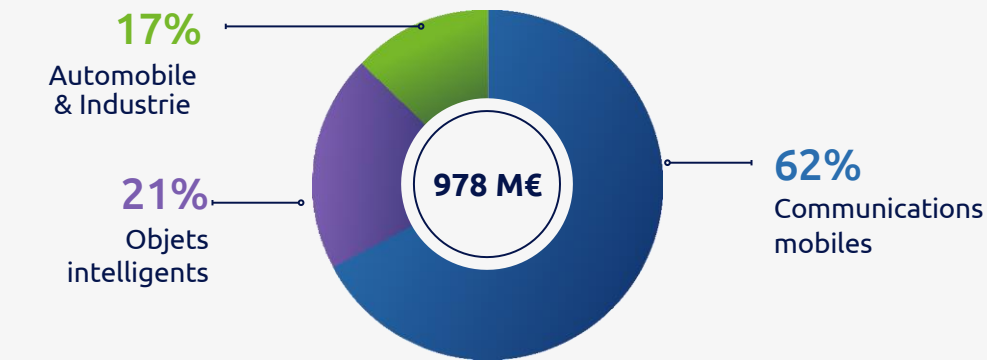
39 M€ ENDETTEMENT
NET

vs 140 M€ fin mars 2023

(1) L'EBITDA représente le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, perte de valeur des actifs immobilisés, éléments non monétaires liés à la rémunération en actions, provisions sur les éléments de l'actif courant et provisions pour risque et charges et le résultat de cession d'actif. L'EBITDA ne constitue pas un indicateur financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres groupes. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat opérationnel ou aux flux de trésorerie générés par l'activité. Taux d'EBITDA = l'EBITDA des activités poursuivies / Chiffre d'affaires.

(2) Décaissements liés aux équipements et aux frais de développement capitalisés, net des équipements financés par crédit-bail et des produits financiers reçus, pour un montant de 208 M€.

CHIFFRE D'AFFAIRES IMPACTE PAR LE NIVEAU DES STOCKS SUR LE MARCHE DES SMARTPHONES



M€	2023-2024	2022-2023	% de variation en données publiées	% de variation à périmètre et change constants
Communications mobiles	611	731	-16%	-16%
Automobile & Industrie	163	141	+16%	+16%
Objets intelligents	204	217	-6%	-6%
Chiffres d'affaires	978	1 089	-10%	-10%

COMMUNICATIONS MOBILES

- Baisse du chiffre d'affaires RF-SOI due au ralentissement du marché des smartphones et un haut niveau de stock chez les clients directs
- Forte croissance des ventes de substrats POI avec des volumes plus élevés provenant à la fois des clients existants et de nouveaux clients
- Ventes supérieures de substrats FD-SOI, dédiés aux modules frontaux intégrés dans les smartphones 5G utilisant des bandes de fréquences inférieures à 6 GHz ou des ondes millimétriques

AUTOMOBILE & INDUSTRIE

- Demande portée par l'augmentation du volume de semi-conducteurs embarqués dans les dernières générations de véhicules
- Forte croissance des ventes de substrats FD-SOI et Power-SOI
- Augmentation du chiffre d'affaires généré par la technologie SmartSiC™

OBJETS INTELLIGENTS

- Demande stimulée par une évolution vers des systèmes plus complexes, hyper connectés et dotés d'une certaine intelligence autonome
- Ventes de plaques de Photonics-SOI impactées par le ralentissement de la demande dans le secteur des Data centers
- Forte croissance des ventes de substrats FD-SOI pour les Objets intelligents et pour les applications *Edge computing*



EBITDA À 34% DU CHIFFRE D'AFFAIRES AVEC DES INVESTISSEMENTS SOUTENUS EN R&D

M€	2023-2024	2022-2023	Variation
Chiffre d'affaires	978	1,089	-10%
Marge brute	332	402	-17%
en % du chiffre d'affaires	34,0%	37,0%	
Coûts de Recherche et Développement (nets)	(61)	(64)	-5%
en % du chiffre d'affaires	6,3%	5,9%	
Frais généraux, administratifs et commerciaux	(63)	(71)	-12%
en % du chiffre d'affaires	6,4%	6,5%	
Résultat opérationnel courant	208	267	-22%
en % du chiffre d'affaires	21,3%	24,5%	
Résultat financier	(5)	(10)	
Impôts	(23)	(26)	
Résultat net (part du Groupe)	178	233	-23%
EBITDA	332	391	-15%
en % du chiffre d'affaires	34,0%	36,0%	

Marge brute solide à 34,0% dans un contexte de baisse des volumes

- Solide performance industrielle, bonne maîtrise des coûts et des subventions
- Baisse des volumes, effet mix défavorable, et augmentation des dotations aux amortissements

Diminution de la marge opérationnelle courante de 24,5% à 21,3% du chiffre d'affaires

Investissement soutenu en R&D:

- Augmentation des dépenses brutes de R&D avant capitalisation de 15 M€ à 137 M€, représentant 14% du chiffre d'affaires
- Diminution des dépenses nettes de R&D de 5% en raison de l'augmentation des subventions

Diminution des dépenses en frais généraux, administratifs et commerciaux 8 M€ (6,4% du chiffre d'affaires)

- Gestion des coûts, augmentation des charges de personnel compensée par des effets favorables non-récurrents et la diminution de certains éléments de rémunérations
- Investissement dans les infrastructures informatiques : digitalisation et automatisation

Résultat financier net à -5 M€ contre -10 M€ en 2022-2023

Taux effectif d'impôt à 11% du résultat avant impôt (10% en 2022-2023)

- Bénéficiant principalement de déficits reportables



LE FREE CASH FLOW REFLÈTE LA SAISONNALITÉ ET LES INVESTISSEMENTS DANS UNE CROISSANCE À MOYEN TERME

M€	2023-2024	2022-2023
Résultat opérationnel courant	205	268
- Dotations et amortissements	126	106
- Autres éléments	1	18
EBITDA ⁽¹⁾	332	391
Variation du besoin en fonds de roulement	(142)	(96)
- dont stocks	(19)	(36)
- dont clients et comptes rattachés	(94)	(112)
- dont fournisseurs et comptes rattachés	(45)	40
- dont autres	17	11
Impôts payés	(25)	(32)
Flux de trésorerie générés par l'activité	165	262
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(48)	(42)
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	(177)	(186)
- Autres	17	(1)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(208)	(228)
Free Cash Flow	(43)	34

FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'EXPLOITATION À 165 M€

Reflète d'une baisse de l'EBITDA et d'une hausse plus forte du besoin en fonds de roulements

Variation du besoin en fonds de roulement négatif de 142 M€

- Augmentation des stocks en lien avec des changements dans la demande au 2ème semestre de l'exercice 2023-2024
- Augmentation des créances clients expliquée par la saisonnalité du chiffre d'affaires sur le dernier trimestre, notamment au mois de mars, et avec le mix clients
- Paiements d'avance non-récurrents pour sécuriser les nouveaux fournisseurs (40 M€)

Taux effectif d'impôt à 11% du résultat avant impôts (10% en 2023-2024)

FREE CASH FLOW DE -43 M€ CONTRE 34 M€ EN 2023-2024

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement pour 208 M€ dus principalement à

- 227 M€ d'investissements de capacité dans le SOI, le SiC et le POI, à Bernin et à Singapour (177 M€ net des 51 M€ des financements en crédit-bail)
- 31 M€ de coûts de développement capitalisés (notamment SmartSiC™)

(1) L'EBITDA représente le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, perte de valeur des actifs immobilisés, éléments non monétaires liés à la rémunération en actions, provisions sur les éléments de l'actif courant et provisions pour risque et charges et le résultat de cession d'actif. L'EBITDA ne constitue pas un indicateur financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres groupes. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat opérationnel ou aux flux de trésorerie générés par l'activité. Taux d'EBITDA = l'EBITDA des activités poursuivies / Chiffre d'affaires.



BILAN MAINTENU
À UN NIVEAU
ROBUSTE

ACTIFS - en M€	31 mars 2024	31 mars 2023
Immobilisations incorporelles	156	128
Immobilisations corporelles	913	705
Autres actifs non courants	89	84
Actifs d'impôts différés	62	67
Total des actifs non courants	1 220	985
Stocks	209	175
Clients et comptes rattachés	448	363
Autres actifs courants	107	109
Trésorerie et équivalent de trésorerie	708	788
Total des actifs courants	1 472	1 435
Total de l'actif	2 692	2 420

Augmentation nette de 207 M€ des immobilisations corporelles, incluant des investissements liés à :

- Des augmentations de capacités sur le 300mm SOI
- Des équipements industriels de Bernin (SiC, SOI et POI)
- L'extension des sites de Singapour et de Bernin 4
- De nouveaux contrats de location liés à des équipements de production

PASSIFS - en M€	31 mars 2024	31 mars 2023
Total des capitaux propres	1 495	1 306
Dettes financières à long terme	669	578
Provisions et autres passifs non courants	79	80
Total des passifs non courants	748	659
Dettes financières à court terme	78	69
Fournisseurs et comptes rattachés	169	171
Autres passifs courants	202	216
Total des passifs courants	449	456
Total du passif et des capitaux propres	2 692	2 420

Les dettes financières comprennent principalement :

- 322 M€ d'obligations convertibles OCEANE 2025
- 59 M€ de contrat de crédit-bail immobilier de Bernin 4
- 98 M€ de financement d'équipements à Singapour (+35 M€ sur l'exercice)
- 149 M€ de financement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
- 85 M€ de contrats de crédit-bail (+49 M€ sur l'exercice)



COMPTE DE
RÉSULTAT
SOITEC SA

M€	2023-2024	2022-2023	Variation
Chiffre d'affaires	758	1,038	-27%
Produits opérationnels	874	1,154	-24%
Charges opérationnelles	(730)	(943)	-23%
Résultat opérationnel	143	212	-32%
Produits financiers	34	36	5%
Charges financières	(16)	(17)	6%
Résultat financier	18	19	5%
Résultat courant avant impôts	161	231	-30%
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(1)	(3)	
Impôts sur les bénéfices	0	(15)	
Bénéfice	160	212	-24%



BILAN
SOITEC SA

ACTIFS - en M€	31 mars 2024	31 mars 2023
Immobilisations incorporelles	84	63
Immobilisations corporelles	282	222
Autres actifs non courants	505	527
Total des actifs non courants	872	812
Stocks	210	158
Clients et comptes rattachés	384	358
Autres actifs courants	16	25
Disponibilités	555	567
Total des actifs courants	1 165	1 108
Total de l'actif	2 037	1 920

PASSIF - en M€	31 mars 2024	31 mars 2023
Total capitaux propres	1 182	1 023
Provisions	5	8
Dettes financières	493	498
Fournisseurs et comptes rattachés	251	295
Autres dettes	79	77
Produits constatés d'avances	27	19
Total des dettes	855	897
Total du passif	2 037	1 920



PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2024 - 2025

CHIFFRE D'AFFAIRES ATTENDU STABLE À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

EXERCICE 2024-2025 ATTENDU STABLE AVANT LA REPRISE DE LA TRAJECTOIRE DE CROISSANCE

- Reprise progressive sur le marché des smartphones, avec une forte correction de stocks qui devrait impacter le chiffre d'affaires de la division Communication Mobiles, en particulier sur le 1^{er} semestre
- Demande soutenue attendue sur les divisions Automobile & Industrie et Objets intelligents
- Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre est attendu en baisse d'environ 15%

MARGE D'EBITDA⁽¹⁾ ATTENDUE À ~35%

RENTABILITÉ AMÉLIORÉE GRÂCE À UN CONTRÔLE STRICT DES COÛTS

- Maîtrise des coûts
- Optimisation du mix produit
- Effort soutenu en R&D
- La saisonnalité du chiffre d'affaires va nécessiter un suivi rigoureux du calendrier de production
- €/€: 1,10 (~ 50% de l'exposition nette couverte à ~1,10)

INVESTISSEMENTS ATTENDUS À ~250 M€

INVESTISSEMENTS DE CAPACITÉ POUR ANTICIPER LA FORTE CROISSANCE SUR LES PROCHAINS EXERCICES

- Investissements de capacités:
 - 300mm à Singapour
 - Accélération du POI
 - SmartSiC™ (150mm et 200mm)
- Maintien de l'investissement en innovation (dont R&D capitalisée) développement durable (réutilisation et recyclage de l'eau), IT et automatisation

(1) L'EBITDA représente le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, perte de valeur des actifs immobilisés, éléments non monétaires liés à la rémunération en actions, provisions sur les éléments de l'actif courant et provisions pour risque et charges et le résultat de cession d'actif. L'EBITDA ne constitue pas un indicateur financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres groupes. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat opérationnel ou aux flux de trésorerie générés par l'activité. Taux d'EBITDA = l'EBITDA des activités poursuivies / Chiffre d'affaires.

GOVERNANCE

—
Éric Meurice – Président du Conseil d'administration
Emmanuelle Bely – Secrétaire du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2023-2024

COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS



Éric Meurice
Président



Christophe Gégout
Administrateur
Réfèrent



Maude Portigliatti



Françoise Chombar



Delphine
Segura-Vaylet



Laurence Delpy
représentant le
FSP



Shuo Zhang



Wissème Allali



Didier Landru

ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF



Pierre Barnabé
Directeur Général

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS



Samuel Dalens représentant
Bpifrance Participations



Kai Seikku



François Jacq représentant le
CEA Investissement



Satoshi Onishi

- Président du Comité de la Stratégie
- Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations
- Président du Comité d'Audit et des Risques
- Présidente du Comité ESG

CHIFFRES CLÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATON EN 2023-2024

42%
de femmes*

58%
de membres indépendants*

5
nationalités

54 ans
âge moyen des
administrateurs

8
réunions

96%
d'assiduité
(contre 92% en 2022-2023)

EXPERTISE TRANSVERSALE ET COMPLÉMENTAIRE DES ADMINISTRATEURS

	DIRECTION GÉNÉRALE	FINANCE	RH	INTERNATIONAL	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE	INDUSTRIE DU SEMICONDUCTEUR	TMT	SECTEURS APPLICATIFS	R&D
ERIC MEURICE	●			●	●	●	●	●	●		●
PIERRE BARNABÉ	●		●	●	●	●	●	●	●		●
WISSÈME ALLALI						●	●	●	●		
BPIFRANCE PARTICIPATIONS (REPRESENTÉ PAR SAMUEL DALENS)		●		●	●		●	●	●		
CEA INVESTISSEMENT (REPRESENTÉ PAR FRANÇOIS JACQ)	●	●		●	●	●	●	●	●		●
FRANÇOISE CHOMBAR	●	●		●	●	●	●	●	●	●	
FSP (REPRESENTÉ PAR LAURENCE DELPY)	●	●		●	●		●		●		
CHRISTOPHE GÉGOUT	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●
DIDIER LANDRU						●	●	●	●		●
SATOSHI ONISHI	●			●	●		●	●	●		
MAUDE PORTIGLIATTI	●			●	●		●		●	●	●
DELPHINE SEGURA-VAYLET			●	●		●	●	●		●	●
KAI SEIKKU	●	●		●	●	●	●	●	●		
SHUO ZHANG	●	●		●	●	●	●	●	●	●	



LES 4 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Supervise l'exactitude et la fiabilité des comptes

67%**

de membres indépendants*

7

réunions

98%

d'assiduité

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Formule des recommandations sur la rémunération et la succession des membres du Conseil et des Comités

67%**

de membres indépendants*

8

réunions

97%

d'assiduité

COMITÉ ESG

Analyse et propose des directives sur les questions ESG

60%

de membres indépendants*

4

réunions

100%

d'assiduité

COMITÉ DE LA STRATÉGIE

Définit et revoit régulièrement la stratégie de Soitec

58%

de membres indépendants*

4

réunions

95%

d'assiduité

* Incluant le Président du Conseil d'administration et excluant les Administrateurs représentant les salariés

** Si Frédéric Lissalde ne devient pas membre de ces Comités, le % pourrait être de 60%



PRINCIPAUX SUJETS DISCUTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2023-2024

STRATÉGIE

- La revue des sujets relatifs à l'activité du Groupe (produits, marchés, organisation, etc.)
- La revue des opportunités potentielles de fusions et acquisitions
- La revue de la stratégie de la Société pour les cinq années à venir

AUDIT ET RISQUES

- La revue des comptes financiers
- La revue du budget pour l'exercice 2024-2025
- La revue de la cartographie des risques et du contrôle interne
- La revue des sujets relatifs à la cybersécurité
- La mise en œuvre et l'examen des transactions effectuées dans le cadre du programme de liquidité
- La revue des conventions réglementées
- La revue et la proposition de nomination de l'auditeur de durabilité avec le Comité ESG

RÉMUNÉRATIONS ET NOMINATIONS

- La revue de la politique de diversité de la Société
- La revue des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif
- La mise en œuvre et la revue des plans d'actions de performance
- La revue du plan de succession
- La revue des résultats d'évaluation du Conseil avec le Comité ESG
- La revue de la composition du Conseil d'administration et des propositions de renouvellement de mandats et de nominations

ESG

- La revue du plan stratégique ESG
- La revue de la mise en œuvre du plan des affaires éthiques
- La revue d'une nouvelle clause ESG à inclure dans les contrats financiers
- La revue des nouvelles exigences imposées par la CSRD et de la double matérialité des risques du Groupe
- La revue du règlement intérieur du Conseil d'administration
- La revue des résultats d'évaluation du Conseil d'administration avec le Comité des Rémunérations et des Nominations
- La revue et la proposition de nomination de l'auditeur de durabilité avec le Comité d'Audit et des Risques

ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PENDANT L'EXERCICE 2023-2024 PAR UN CONSULTANT EXTERNE INDÉPENDANT

CONCLUSIONS

- Le Conseil d'administration et ses Comités fonctionnent bien et des progrès significatifs ont été observés depuis la dernière évaluation
- Renforcement de l'indépendance et de la diversité des compétences des membres du Conseil d'administration
- Mise en place d'un échelonnement des mandats (juillet 2022)
- Amélioration de la structure de gouvernance du Conseil, tant sur le fond que sur la forme (création du Comité ESG, séances stratégiques, plans de succession, etc.)
- La relation et la communication entre les membres du Conseil d'administration et la Direction Générale sont très positives
→ le Conseil d'administration a géré avec succès la succession du Directeur Général

AMÉLIORATIONS

- Renforcer l'impact du Conseil d'administration et du Comité de la Stratégie sur les questions davantage stratégiques
- Rééquilibrer les travaux des Comités et du Conseil pour permettre aux membres de contribuer pleinement aux débats
- Renforcer la composition du Conseil d'administration avec de nouvelles compétences et expériences (marchés finaux, expérience du marché américain, etc.) avec la nomination d'un nouvel administrateur

Évolution du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2024-2025

CALENDRIER DU RENOUVELLEMENT ÉCHELONNÉ ET ÉQUILIBRÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AG 2024

- Eric Meurice
- Françoise Chombar
- Satoshi Onishi
- Shuo Zhang
- Wissème Allali (administratrice représentant les salariés)
- Didier Landru (administrateur représentant les salariés)

AG 2025

- Bpifrance Participations (Samuel Dalens)
- CEA Investissement (François Jacq)
- Fonds Stratégique de Participations (Laurence Delpy)
- Kai Seikku

AG 2026

- Pierre Barnabé
- Christophe Gégout
- Maude Portigliatti
- Delphine Segura-Vaylet



ÉVOLUTION TRANSITOIRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2024-2025



Éric Meurice

Actuel Président du Conseil
d'administration

Expiration du mandat : AG 2024

→
AG du 23 juillet 2024
(Exécution du plan de succession)

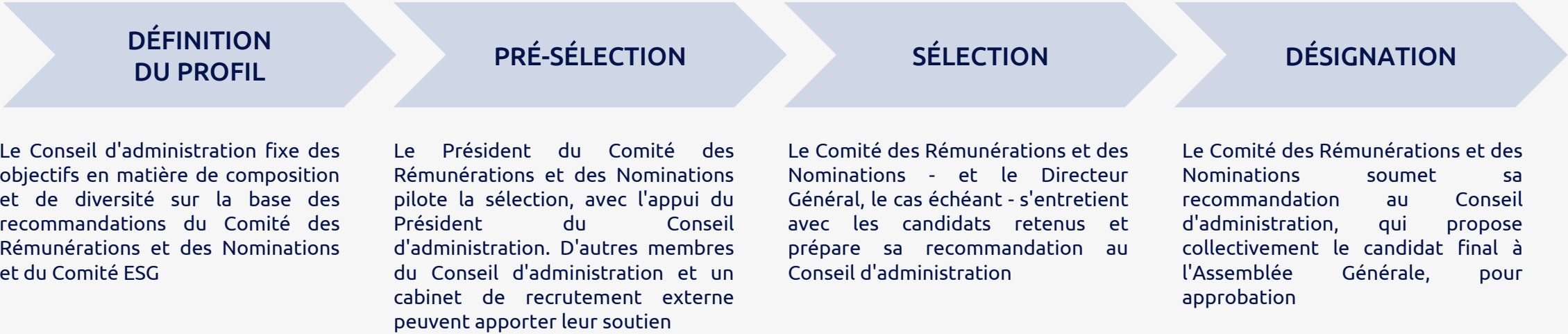
- Éric Meurice assumera un rôle de conseiller stratégique auprès du Directeur Général. Un contrat de prestation de conseil a été conclu avec lui, à cet effet (Résolution n°15).
- Christophe Gégout sera remplacé en tant qu'Administrateur Référent par Delphine Segura-Vaylet, au cours de cette période.



Christophe Gégout

Actuel Administrateur Référent
Indépendant

PROCESSUS DE SÉLECTION DES NOUVEAUX CANDIDATS



NOUVEAUTÉ POUR L'EXERCICE 2023-2024

Mise en place d'un comité restreint composé de 3 membres du Comité des Rémunérations et des Nominations et de l'Administrateur Référent, assisté d'un cabinet de recrutement externe pour nommer un nouvel administrateur



PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR (Résolution n° 4)



Frédéric Lissalde

56 ans

Français

Administrateur indépendant

- **Fonction principale en dehors de Soitec** : Président-Directeur Général de Borgwarner** (EUA)
- **Expérience Professionnelle** : Depuis août 2018, Frédéric Lissalde est Président et Directeur Général de Borgwarner, l'un des leaders mondiaux des équipementiers automobiles, après avoir occupé les postes de Vice-président exécutif et Directeur des opérations de janvier 2018 à juillet 2018. De mai 2013 à décembre 2017, il a été Vice-Président de la société, ainsi que Président-Directeur Général de BorgWarner Turbo Systems LLC. Avant de rejoindre BorgWarner, il a occupé des postes chez Valeo et ZF dans les domaines de la gestion des programmes, de l'ingénierie, des opérations et des ventes au Royaume-Uni, au Japon et en France. Il est aussi administrateur d'Autoliv** (Suède).

Frédéric Lissalde est titulaire d'un master en ingénierie de l'ENSAM - École Nationale Supérieure des Arts et Métiers (Paris) et d'un MBA de HEC Paris. Il est également diplômé de l'INSEAD - Institut Européen d'Administration des Affaires, de Harvard et du MIT.

- **Compétences** : Direction Générale - International - Environnement - Gouvernance - Secteurs applicatifs - R&D
- **Raisons de sa nomination** : Il apportera son expérience en tant que dirigeant d'une entreprise industrielle mondiale, ainsi que sa connaissance des enjeux liés à l'automobile de demain.
- **Participation aux Comités** : À décider après l'Assemblée Générale 2024

** Société cotée

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLEE GENERALE 2024 (Résolutions n° 5 à 7)



Françoise Chombar
Indépendante

- 100% d'assiduité
- Elle contribue de manière significative aux travaux du Conseil d'administration et des Comités dans lesquels elle siège, en apportant son expérience dans le secteur des semi-conducteurs et de l'automobile, tout en contribuant activement à la stratégie ESG du Groupe.
- 2 autres mandats dans des sociétés cotées
- Si son renouvellement est approuvé, elle continuera à siéger au Comité de la Stratégie et au Comité ESG.



Satoshi Onishi
Non indépendant

- 100% d'assiduité
- Il apporte au Conseil d'administration sa connaissance approfondie des marchés sur lesquels le Groupe opère. Il contribue à la croissance de Soitec en partageant son expérience professionnelle et son expertise dans le domaine des semi-conducteurs avec le Conseil d'administration et le Comité de la Stratégie dont il est membre.
- Si son renouvellement est approuvé, il continuera à siéger au Comité de la Stratégie.



Shuo Zhang
Indépendante

- 100% d'assiduité
- Elle contribue de manière significative aux travaux du Conseil d'administration et des Comités dans lesquels elle siège, en partageant son expérience professionnelle et son expertise des secteurs américain et chinois des semi-conducteurs.
- 2 autres mandats dans des sociétés cotées
- Si son renouvellement est approuvé, elle prendra la Présidence du Comité d'Audit et des Risques en remplacement de Christophe Gégout pour une période transitoire, et restera membre du Comité de la Stratégie et du Comité des Rémunérations et des Nominations.

RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS



Wissème Allali

- Conformément aux statuts de la Société et à la loi française, à la fin de l'exercice 2023-2024, les deux organisations syndicales ayant obtenu le plus de voix au premier tour des élections ont été invitées par le Président du Conseil d'administration à renouveler le mandat des deux administrateurs représentant les salariés, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée Générale.
- La CGT Soitec a décidé de reconduire le mandat de Wissème Allali, et la Métallurgie Isère CFE-CGC celui de Didier Landru, jusqu'à l'AGM 2027.



Didier Landru

PROPOSITION DE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS



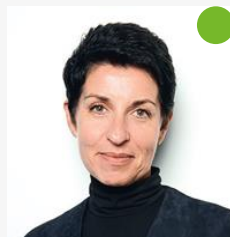
Christophe Gégout
Président



Delphine Segura-Vaylet
**Administratrice
Référente**



Françoise Chombar



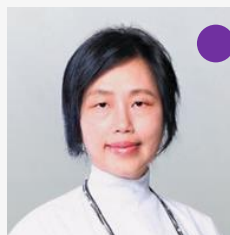
Laurence Delpy
représentant le
FSP



Maude Portigliatti



Frédéric Lissalde



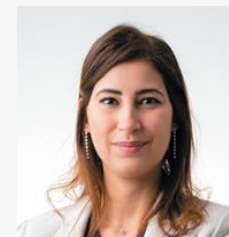
Shuo Zhang

ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF



Pierre Barnabé
Directeur Général

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS



Wissème Allali



Didier Landru



Samuel Dalens représentant
Bpifrance Participations



Kai Seikku



François Jacq représentant
CEA Investissement



Satoshi Onishi

- Président du Comité de la Stratégie
- Présidente du Comité d'Audit et des Risques
- Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations
- Présidente du Comité ESG

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Emmanuelle Bely - Secrétaire du Conseil d'administration

Éléments de rémunération de l'exercice 2023-2024

RÉMUNÉRATION D'ÉRIC MEURICE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, POUR L'EXERCICE 2023-2024, MONTANT BRUT (Résolution n° 10)

RÉMUNÉRATION FIXE

230 000 €

Conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale 2023 :

- Cette rémunération n'est pas prélevée sur l'enveloppe de rémunération allouée aux administrateurs.
- Il ne bénéficie d'aucune rémunération variable ou exceptionnelle, d'attribution d'actions de performance, d'indemnité de départ ou d'une contrepartie à un engagement de non-concurrence, ni de rémunération en contre-partie de son mandat d'administrateur.
- Il peut prétendre au remboursement de tous frais de déplacement engagés dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur, sur présentation de justificatifs.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE 2023-2024, À L'EXCLUSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PRÉSIDENT, MONTANT BRUT (Résolution n° 9)

MONTANT TOTAL
ATTRIBUÉ

808 768 €

Conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale 2023 :

- 100 % de la rémunération des administrateurs est allouée au prorata de leur présence effective aux réunions du Conseil d'administration et du/des Comité(s) dont ils sont membres.
- La participation aux réunions par voie de conférence téléphonique ou de visioconférence est considérée comme équivalente à la participation physique.
- Les frais de déplacement engagés par les administrateurs à l'occasion de l'exercice de leur mandat sont remboursés par la Société, sur présentation de justificatifs.



RÉMUNÉRATION DE PIERRE BARNABÉ, DIRECTEUR GENERAL, POUR L'EXERCICE 2023-2024, MONTANTS BRUTS (Résolution n° 11)

RÉMUNÉRATION FIXE	480 000 €
RÉMUNÉRATION VARIABLE À COURT TERME	244 992 € (51,04 % de niveau d'atteinte des objectifs) : - Objectifs financiers : 0% - Objectifs stratégiques : 46.4% - x1.1 multiplicateur : amélioration de la note ESG attribuée par MSCI, de BBB à A
RÉMUNÉRATION VARIABLE À LONG TERME	1 235 351 € (soit 8 637 actions de performance, représentant 0,02 % du capital social)
RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	14 282,52 € (au titre du régime de retraite à cotisations définies de "l'Article 83" et du PERO)
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	34 021,23 € (mise à disposition d'un véhicule et d'un logement de fonction, cotisations versées au titre de l'assurance perte emploi GSC)

Conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale qui s'est tenue en 2023, en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général, Pierre Barnabé pourrait prétendre à une indemnité de dispense de préavis, une indemnité de départ contraint et une indemnité de non-concurrence. Aucune rémunération au titre de son mandat d'administrateur ni aucune rémunération exceptionnelle ne lui a été attribuée ou versée au titre de l'exercice 2023-2024. Par ailleurs, aucune rémunération ne lui a été versée ou attribuée par des sociétés contrôlées par la Société.



Politiques de rémunération pour l'exercice 2024 - 2025

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2024-2025, MONTANT BRUT (Résolution n° 12)

RÉMUNÉRATION FIXE ACTUELLE
230 000 €



RÉMUNÉRATION FIXE PROPOSÉE
280 000 €

Effective après la période de transition

Cette augmentation permettra d'aligner la rémunération du Président du Conseil d'administration avec les tâches qui lui seront confiées, de rendre le poste plus attractif dans une année de transition et de placer cette rémunération dans la médiane des rémunérations fixes perçues par les Présidents du Conseil des sociétés françaises.



POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2024-2025, MONTANT BRUT (Résolution n° 13)

MONTANT TOTAL
ATTRIBUÉ

820 000 € (inchangé par rapport à l'année dernière)

RÉMUNÉRATION
(basée sur un taux d'assiduité de 100 %
sur l'ensemble des réunions de l'exercice)

Siège au sein du Conseil d'administration	46 000 €
Siège au sein d'un Comité	13 000 €
Présidence d'un Comité (Cette somme s'ajoute à la somme perçue par l'administrateur concerné au titre de son siège au sein dudit Comité)	17 000 €

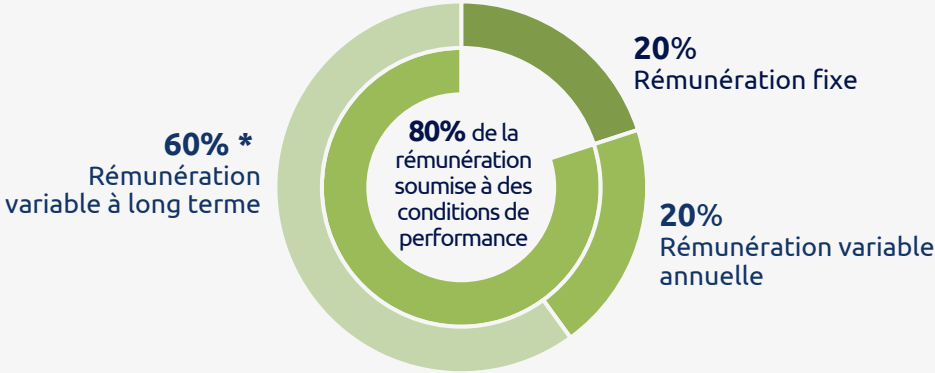
PRINCIPES

- Tous les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération au titre de leur mandat, à l'exception du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des administrateurs représentant les salariés
- Le mandat de l'Administrateur Référent ne donne pas lieu à une rémunération spécifique
- La rémunération des administrateurs est répartie au prorata de leur présence effective aux réunions du Conseil d'administration et du/des Comité(s) dont ils sont membres

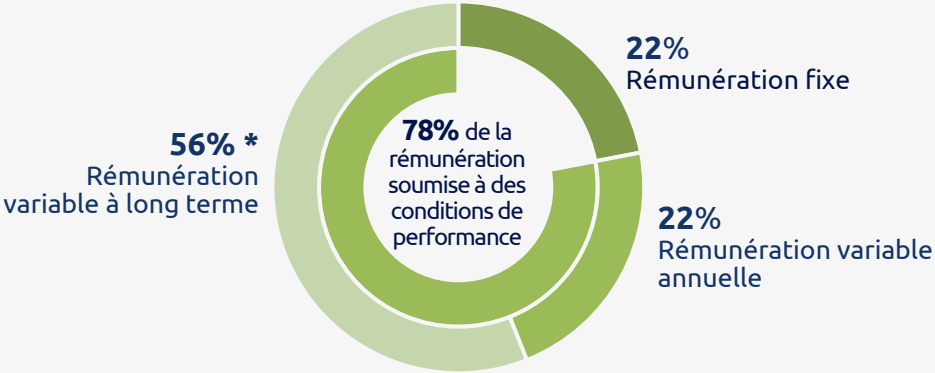


POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE 2024-2025, PROPOSITIONS D'AJUSTEMENTS (Résolution n° 14)

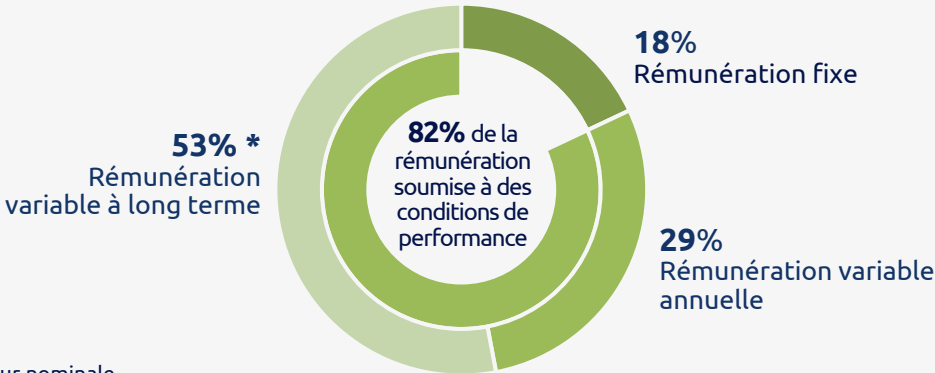
STRUCTURE DE RÉMUNÉRATION ACTUELLE À LA CIBLE



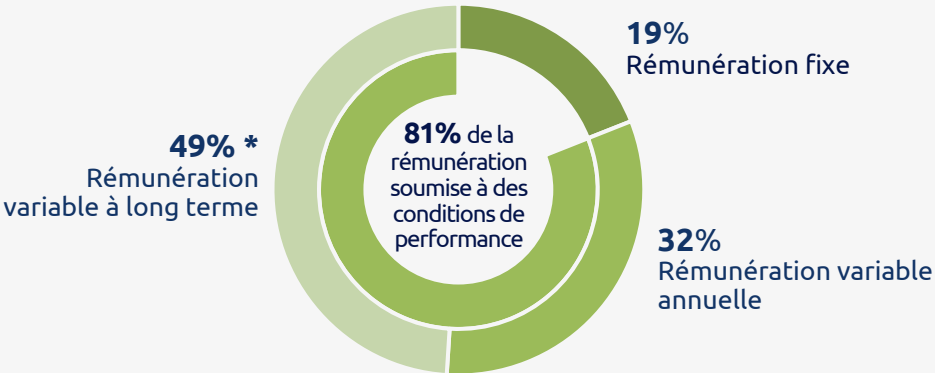
PROPOSITION DE STRUCTURE DE RÉMUNÉRATION À LA CIBLE SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION ACTUELLE MAXIMUM



PROPOSITION DE STRUCTURE DE RÉMUNÉRATION MAXIMUM SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



* à la valeur nominale

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE 2024-2025, RÉMUNÉRATION VARIABLE (Résolution n° 14)

RÉMUNÉRATION VARIABLE

	Poids	Sur-performance
Chiffre d'affaires	20%	30%
EBITDA	20%	30%
Trésorerie d'exploitation	20%	30%
Objectifs financiers	60%	90%
Innovation (pipeline d'innovation, brevets)	10%	15%
Enjeux commerciaux pour chaque division	10%	15%
Ressources Humaines (bien-être au travail, plan de succession du ComEx, développement des talents)	10%	15%
ESG (diversité, changement climatique, eau)	10%	15%
Objectifs stratégiques	40%	60%
Multiplicateur (notation ESG externe)	+10% du total	N/A

Conforme

Actions de performance gratuites dans le cadre de l'autorisation des actionnaires et des règles générales du programme LTI annuel

Juste

Le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement variera en fonction du niveau de responsabilité des employés

Aligné

Le régime et les critères du LTI sont les mêmes pour tous les employés :

- Chiffre d'affaires
- EBIT
- EBITDA
- TSR
- ESG (diversité et inclusion, changement climatique, feuille de route sur le stress hydrique, formation des employés au code de conduite et à la cybersécurité)

Contrôle

Nombre final d'actions de performance gratuites sur la base de l'évaluation du Conseil d'administration



POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE 2024-2025, MONTANTS BRUTS (Résolution n° 14)

RÉMUNÉRATION FIXE	530 000 €
RÉMUNÉRATION VARIABLE À COURT TERME	Jusqu'à un maximum de 165 % de sa rémunération fixe
RÉMUNÉRATION VARIABLE À LONG TERME	Jusqu'à un maximum de 250 % de sa rémunération fixe
RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	Plan PERO
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	Véhicule et logement de fonction, assurance de perte d'emploi privée

En cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général, Pierre Barnabé pourrait bénéficier d'une indemnité de dispense de préavis, une indemnité de départ contraint et une indemnité de non-concurrence. Il ne bénéficiera d'aucune rémunération ou rémunération exceptionnelle en sa qualité d'administrateur.



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Benjamin Malherbe – Représentant Ernst & Young Audit
Rémi Vinit-Dunand – Représentant KPMG S.A.

- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées
- Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise
- Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre
- Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital



Questions & Réponses

VOTES DES RÉSOLUTIONS

—
Emmanuelle Bely – Secrétaire du Conseil d'administration

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolutions n° 1 à 3

Approbation des comptes et affectation du résultat

Résolution n° 1

Comptes sociaux de l'exercice 2023-2024:

- Chiffre d'affaires de **757 536 690,74 €**
- Bénéfice de **159 892 381,81 €**

Résolution n° 2

Comptes consolidés de l'exercice 2023-2024 :

- Chiffre d'affaires de **977 914 milliers d'euros**
- Bénéfice net (part du Groupe) de **178 317 milliers d'euros**

Résolution n° 3

Affectation du résultat :

- **24 577 €** à la réserve légale, qui sera portée à 7 142 460,40 €
- Le solde de **159 867 804,81 €** au poste "Report à nouveau", qui sera porté à 839 411 520,82 €
- Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices

Résolutions n° 4 à 7

Proposition de nomination et de renouvellement de mandats au sein du Conseil d'administration

Résolution n° 4

Nomination de Frédéric Lissalde en qualité d'administrateur

Résolution n° 5

Renouvellement du mandat de Françoise Chombar en qualité qu'administratrice

Résolution n° 6

Renouvellement du mandat de Satoshi Onishi en qualité qu'administrateur

Résolution n° 7

Renouvellement du mandat de Shuo Zang en qualité d'administratrice

Résolution n° 8

Approbation de la modification du régime de retraite supplémentaire prévu dans la politique de rémunération du Directeur Général avec effet au 1^{er} janvier 2024

Dans le cadre du transfert effectué du régime de retraite de "l'Article 83" vers le PERO (plan d'épargne retraite obligatoire) au bénéfice de l'ensemble des collaborateurs de Soitec UES à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les droits de Pierre Barnabé dans le cadre de ce nouveau régime de retraite n'excéderont pas ceux dont il bénéficiait au titre du régime de retraite à cotisations définies de "l'Article 83".

Résolutions n° 9 to 11

Approbation de la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023-2024 (*Ex-post Say-on-pay*)

Résolution n° 9

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux de la Société mentionnées à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce, telles que présentées au paragraphe 4.2.3 du Document d'Enregistrement Universel 2023-2024.

Résolution n° 10

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice social 2023-2024 à Éric Meurice, ès qualités de Président du Conseil d'administration, tels que présentés au paragraphe 4.2.4 du Document d'Enregistrement Universel 2023-2024.

Résolution n° 11

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023-2024 à Pierre Barnabé, ès qualités de Directeur Général, tels que présentés au paragraphe 4.2.4 du Document d'Enregistrement Universel 2023-2024.

Résolutions n° 12 to 14

Approbation de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour l'exercice 2024-2025 (*Ex-ante say-on-pay*)

Résolution n° 12

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, telle que présentée aux paragraphes 4.2.1 et 4.2.2.1 du Document d'Enregistrement Universel 2023-2024.

Résolution n° 13

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, telle que présentée aux paragraphes 4.2.1 et 4.2.2.2 du Document d'Enregistrement Universel 2023-2024.

Résolution n° 14

Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général, telle que présentée aux paragraphes 4.2.1 et 4.2.2.3 du Document d'Enregistrement Universel 2023-2024.

Résolution n° 15

Approbation d'un contrat de prestation de services conclu avec Éric Meurice, Président du Conseil d'administration à la date de sa signature, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Date d'effet : 1^{er} septembre 2024.

Objet : Définir les principaux termes et conditions en vertu desquels Éric Meurice fournira à Soitec S.A. des services de conseil relatifs à :

- l'identification de nouvelles opportunités d'affaires dans l'écosystème du Groupe Soitec,
- la contribution à la stratégie M&A de Soitec et notamment l'évaluation et la recommandation d'opportunités, et
- l'identification de nouveaux moteurs d'innovation stratégique pour le Groupe Soitec.

Éric Meurice travaillera en étroite collaboration avec le Directeur Général et assistera le Directeur de l'Innovation, le Directeur de la Technologie et le Directeur de la Stratégie et des Relations Investisseurs.

Conditions financières : En contrepartie des prestations de conseil fournies par Éric Meurice, Soitec S.A. versera chaque mois la somme de 10 000 € (hors taxes) sur une base trimestrielle et sur présentation d'une facture appropriée.

Intérêt : Bénéficier de la large expertise d'Éric Meurice dans les secteurs dans lesquels le Groupe Soitec opère, de sa bonne connaissance des différents acteurs mais aussi des partenaires de Soitec, et plus généralement de sa proximité avec Soitec, compte tenu notamment du fait qu'il a été Président-Directeur Général d'ASML Holding N.V., équipementier de premier plan pour l'industrie des semi-conducteurs de 2004 à 2013, administrateur de Soitec de 2018 à 2024 et Président du Conseil d'administration de Soitec de 2019 à 2024.

Résolution n° 16

Nomination de la société KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité

Cadre juridique : Conformément à la directive UE dite « CSRD » (*Corporate Sustainability Reporting Directive*)

Durée : pour la durée restante du mandat (soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2028).

Processus et motifs : Cette décision a été prise après avoir analysé les offres commerciales reçues, au regard de la bonne connaissance par KPMG S.A. des activités du Groupe et de ses enjeux en matière de durabilité, ainsi que du niveau d'expertise de ses équipes en matière de durabilité et financière.

Le Conseil d'administration a considéré que la désignation de KPMG S.A. serait particulièrement pertinente pour renforcer la connectivité entre les informations financières et celles de durabilité, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation relative à la CSRD.

Résolution n° 17

Autorisation à donner au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société

Objectifs principaux :

- Contrat de liquidité
- Attribution gratuite d'actions de performance
- Opérations de croissance externe
- Annulation d'actions

Prix d'achat maximum :

- 165 € par action (hors coûts d'acquisition) (contre 230 € pour l'exercice 2023-2024)

Plafonds :

- 5 % du capital social

Validité de l'autorisation : 18 mois

Ne serait pas utilisable en période d'offre publique

Priverait d'effet l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023 dans sa 15^e résolution.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution n° 18

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées

Plafonds (alignés avec les plafonds 2023):

- En capital social = 7 millions d'euros imputés sur le montant du plafond commun de 7 millions d'euros de nominal visé à la 21^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023, et sur le montant du plafond global de 35 millions d'euros de nominal visé à la 20^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023.
- En titres de créances = 500 millions d'euros imputés sur le plafond global de 500 millions d'euros visé à la 20^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023.

Validité de l'autorisation : 14 mois

Ne serait pas utilisable en période d'offre publique

Priverait d'effet la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023 dans le cadre de la 23^e résolution (non-utilisée)

Résolution n° 19

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

Plafonds (alignés avec les plafonds 2023) :

- En capital social = 710 000€ imputés sur le plafond global de 35 millions d'euros de nominal visé à la 20^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023.
- En titres de créances= 500 millions d'euros de plafond global (20^e résolution de l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023)

Validité de l'autorisation : 14 mois

Priverait d'effet la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023 dans le cadre de la 29^e résolution (non-utilisée)

Résolution n° 20

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce, des actions ordinaires de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

Plafonds (alignés avec les plafonds 2021) :

- En capital social = 5 % du capital social tel que constaté au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'administration.
- L'attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux ne devra pas excéder 20 % des actions attribuées gratuitement.

Validité de l'autorisation : 38 mois.

Priverait d'effet l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 28 juillet 2021 dans le cadre de la 27^e résolution.

Résolution n° 21

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, jusqu'à un maximum de 10 %

Plafonds :

- En capital social = 10% pendant la période de 24 mois précédant l'annulation (y compris les actions faisant l'objet de ladite annulation)

Validité de l'autorisation : 18 mois

Priverait d'effet l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023 dans sa 30^e résolution (non-utilisée)

Résolution de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution n° 22

Pouvoirs pour formalités

Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

MERCI